



Angoulême, le 9 novembre 2020

à

Mesdames, Messieurs les Maires
des Communes affiliées,
Mesdames, Messieurs les Présidents
des Établissements Publics affiliés,

Nos Réf. : AA-CF/MB – LCIR2020-31

Affaire suivie par le Service Emploi

Mesdames ANDRIEUX et FORESTIER

☎ : 05.45.69.70.07

Objet : Nouvelle convention de service « Recrutement-REMPLACEMENT-Renfort »

Madame, Monsieur le Maire et Cher(e) Collègue,
Madame, Monsieur le Président et Cher(e) Collègue,

De nombreuses collectivités de Charente sont de plus en plus confrontées à des difficultés de recrutements qu'il s'agisse de trouver certaines compétences sur le territoire, d'attirer des profils qualifiés sur des besoins permanents ou de remplacer ponctuellement des fonctionnaires absents.

En outre, si la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a étendu les possibilités de recours aux agents contractuels, elle a parallèlement imposé un certain formaliste procédural par son décret d'application du 19 décembre 2019 qui vise à garantir le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics et l'absence de discriminations.

Afin de mieux vous accompagner sur ces enjeux, le Centre de Gestion renouvelle son offre de services actuellement bâtie autour des missions « Intérim » et « S.M.I. ».

D'abord en se dotant d'un outil informatique lui permettant de constituer une base de données de candidats aux divers métiers de la fonction publique territoriale, la dématérialisation des procédures de demandes de recrutements et de suivi des contrats, jusqu'à l'évaluation des missions.

Nous aspirons ainsi à mieux cibler les compétences attendues lors des remplacements ou renforts sollicités par les collectivités adhérentes et élargir les profils proposés.

D'autre part, tenant compte des enjeux que porte le recrutement d'un agent nous souhaitons proposer nos compétences et encourager les collectivités à s'entourer de l'expérience et la technicité de notre service Emploi, tout au long du processus de recherche et de sélection.

Pour ce faire, **une nouvelle convention de service vous est proposée à partir du 1^{er} janvier 2021**, en application des dispositions des articles 23 et 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Les conventions « Intérim » et « S.M.I. » sont résiliées et prennent fin.

La signature de la convention ci-jointe emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

En adhérant au service vous serez à même de solliciter, au besoin, le CDG dans le cadre de deux missions :

- L'aide au recrutement d'un agent contractuel ou titulaire employé directement par votre collectivité
- La recherche de candidats et le portage d'un contrat :
 - o pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
 - o pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
 - o pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
 - o pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut-être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).

Cette adhésion nécessitant une délibération préalable de votre assemblée (projet ci-joint), **nous vous recommandons de l'anticiper, même si le besoin n'est actuellement pas présent.**

Au retour de votre convention signée, nous vous communiquerons vos identifiants de connexion au

[Portail NET-CDG](#)

En tant qu'élu local vous êtes également sollicité par des demandeurs d'emplois désirant travailler pour votre collectivité ou au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Ceux-ci ont peut-être des compétences que recherchent d'autres employeurs territoriaux de Charente ?

N'hésitez pas à les diriger vers notre plateforme de mise en relation afin qu'ils s'inscrivent, déposent leur CV, mettent à jour leurs disponibilités, leur périmètre de mobilité, leurs expériences...

Après analyse et sélection par notre service Emploi, ils intégreront peut-être le vivier des candidats et demain un emploi durable.

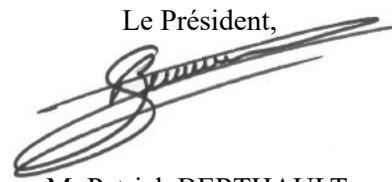
Site du CDG16 ➔ Menu EMPLOI ➔ Candidater ➔ [Inscription](#)

Souhaitant que ces propositions vous soient utiles ;

Le service Emploi demeure à votre disposition pour toute précision que vous pourriez souhaiter.

Veuillez croire, Madame, Monsieur le Maire et Cher(e) Collègue, Madame, Monsieur le Président et Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



M. Patrick BERTHAULT.